

OFFICE DE CONSULTATION DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme IRÈNE CINQ-MARS, présidente
 M. MICHEL HAMELIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE TENNIS
DU PARC JARRY**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 15 juin 2010, 19 h
Centre 7400, situé au
7400, boulevard Saint-Laurent
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 JUIN 2010 3
MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 3

5

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

MICHEL LAFLEUR, pour la Coalition des amis du parc Jarry.....6
FRANÇOIS TOUCHETTE, pour la Coalition des amis du parc Jarry..... 26
NICOLAS THIBODEAU, pour Projet Montréal.....35
MICHEL LAFLEUR, pour la Coalition des amis du parc Jarry..... 52

10

MOT DE LA PRÉSIDENTE

15 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique portant sur le projet de règlement P-03-093-1 modifiant le règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du centre de tennis du parc Jarry.

20

Ce projet de règlement vise essentiellement à modifier la hauteur maximale permise qui est de 15 mètres pour le bâtiment abritant les terrains de tennis intérieurs par 23 mètres afin que Tennis Canada puisse construire une structure abritant quatre terrains de tennis en terre battue et j'ajouterais pour toute l'année.

25

Alors, je suis Irène Cinq-Mars, j'ai été désignée par la présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, madame Louise Roy, pour présider cette commission, laquelle est également constituée de monsieur Michel Hamelin à ma droite qui agit à titre de commissaire; à ma gauche, monsieur Simon Langelier accompagne la Commission dans ses travaux à titre de secrétaire de commission et analyste.

30

Il y a également d'autres personnes que j'aimerais mentionner ici qui se trouvent dans la salle et qui travaillent en appui à la Commission et à l'organisation de la séance. Alors, au fond, nous avons monsieur Luc Doray, secrétaire général de l'OCPM, monsieur Louis-Alexandre Cazal, le coordonnateur logistique, madame Louise Philibert, sténotypiste, Gabriel Lemonde Labrecque, responsable de l'accueil, Chistelle Lollier Théberge, responsable de l'accueil également et Jérémie Gagnon, technicien du son.

35

40

Tous les propos de cette seconde partie seront retranscrits pour la Commission. Nous vous rappelons que nous avons eu le 18 mai dernier ici même la première partie de la consultation publique qui avait pour objectif d'obtenir toute l'information pertinente et nécessaire à la bonne compréhension du projet.

45 Ce soir, nous abordons la deuxième partie de la consultation publique. Le but est de vous permettre et de nous permettre de vous entendre. De permettre, donc, aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet. Nous avons quatre présentations prévues à l'horaire.

50 J'aimerais vous dire, vous rappeler un peu le déroulement, les règles de déroulement de la séance de ce soir. Les participants qui se sont inscrits seront appelés à présenter leur opinion selon un ordre déjà convenu avec eux. Ces personnes vont se présenter à la table d'accueil à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour nous aviser de leur présence afin qu'on puisse respecter l'horaire, l'inscription de leur présentation à l'horaire.

55 Tous ceux et celles qui ont déjà fait parvenir leur mémoire à l'avance nous ont permis de faire en sorte d'en prendre connaissance. Alors, la Commission a déjà pris connaissance des mémoires, nos questions sont prêtes. Vous pouvez donc, si vous le désirez, faire une synthèse ou présenter la totalité, c'est à votre désir, mais vous pourriez, comme je disais, simplement insister, souligner les points que vous aimeriez mettre en valeur et les conclusions. Cette façon de faire évidemment va nous permettre d'avoir assez de temps pour l'échange par la suite.

60 Nous aimerions souligner que les présentations verbales ne doivent pas être une argumentation qui porterait sur les mémoires d'autres personnes; c'est vraiment votre opinion, vos commentaires que nous voulons entendre ici. Ce n'est pas le lieu de vous exprimer pour ou contre l'opinion de quelqu'un d'autre.

65 Au cours de cette deuxième partie, le promoteur et les représentants de l'arrondissement n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont présents dans la salle, peuvent prendre connaissance des points de vue qui seront exprimés ce soir sur le projet. Nous vous soulignons que tout comme le promoteur et les représentants de l'arrondissement, vous avez la possibilité de rectifier des faits qui sont mentionnés ou qui seront mentionnés
70 lors des présentations.

75 Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à vous amener, les uns ou les autres, à vous prononcer sur les opinions émises. Et il ne s'agit pas encore une fois de débattre de positions exprimées, mais de corriger des données erronées, par exemple des statistiques, des chiffres ou tout autre événement ou données que vous allez entendre lors des présentations.

80 Et pour vous prévaloir de la possibilité de rectifier les faits, vous devez vous inscrire, soit les promoteurs ou les... - pas les promoteurs, mais je pense que c'est les citoyens uniquement, les personnes dans la salle qui veulent rectifier des faits ou des événements, vous vous inscrirez. Promoteurs aussi? Oui? D'accord. Alors, on va vous demander de vous inscrire ainsi que les gens de l'arrondissement à ce moment-là. Et la liste va nous parvenir et on vous demandera de vous présenter.

85 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie de la consultation afin que les uns et les autres se respectent.

90 À la suite de la deuxième partie de la consultation publique, donc, après cette soirée, la Commission poursuivra ses travaux, rédigera son rapport à l'intention du Conseil municipal. Ce rapport fera état de vos préoccupations, de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission. Nous prévoyons déposer notre rapport au cours de l'été, vers la fin de l'été

95 Enfin, je vous souligne qu'en plus des documents issus de la première partie de la consultation publique, les mémoires, incluant ceux qui ne seront pas présentés publiquement, ainsi que les transcriptions de cette deuxième partie, sont déposés sur le site de l'OCPM. Vous pouvez le consulter.

100 Alors, sans plus tarder, j'inviterais monsieur Michel Martel à venir en avant. Est-ce qu'il est dans la salle? Il n'est pas dans la salle? Alors, à ce moment-là, monsieur Michel

Lafleur? Vous pensiez que c'était vous quand vous avez entendu « Michel »? Vous avez dit « C'est moi. » Bon. D'accord. Alors, nous vous écoutons attentivement.

105 Vous êtes de la Coalition des amis du parc Jarry?

M. MICHEL LAFLEUR :

110 Exactement. Alors, Madame Cinq-Mars, Monsieur le commissaire, Mesdames, Messieurs, ça me fait plaisir aujourd'hui de présenter la position de la Coalition des amis du parc Jarry.

115 Alors, qu'est-ce que la Coalition des amis du parc Jarry? La Coalition, c'est un organisme citoyen essentiellement dirigé par des bénévoles qui a pour but de faire la promotion du parc Jarry comme un espace vert, public, libre et spécialement dédié à la détente, aux loisirs et à la pratique de sports extérieurs.

120 Alors, aujourd'hui, on aimerait vous présenter notre point de vue sur le projet. En fait, ce qui est analysé par l'Office ici c'est la dérogation en hauteur. En fait, cette dérogation est apportée par deux éléments du projet de Tennis Canada, deux éléments qui sont distincts et séparables, c'est-à-dire l'implantation de quatre terrains en terre battue qui sont nécessaires pour l'entraînement de la jeune élite, et en fait quatre terrains additionnels; on peut essayer de combiner les deux, mais dans le fond, c'est deux éléments qui sont distincts puisqu'il y a déjà des terrains de tennis intérieurs qui pourraient être ouverts par des grandes
125 fenêtres dans les installations du stade Uniprix.

130 Et donc, c'est en fait les quatre terrains intérieurs additionnels qui mènent à cette dérogation. Donc, on pourrait déjà... premièrement, on pourrait dire que l'avis défavorable qu'on a vient du fait que le parc Jarry, c'est un parc et on ne doit pas construire dans des parcs. C'est la nouvelle vision, c'est la vision moderne des espaces urbains

En fait, j'ai trouvé que l'OCPM en 2004 avait recommandé à la Ville de réaffirmer la primauté de la vocation première des espaces verts et en fait, de rendre ces espaces-là le

135 plus accessibles et libres de construction. Et c'était en 2004, donc, depuis dix ans, la Ville a
cheminé, les politiciens ont cheminé à leur rythme et en fait, tout récemment, le 20 mai
2010, dans le projet de Mariannapolis sur le mont Royal, il a été convenu, ce projet-là a été
rejeté à l'unanimité et les politiciens ont dit : « Maintenant, on ne veut pas de volumétrie plus
grande dans les parcs au niveau du construit. » C'est vrai pour le mont Royal, on espère
que c'est vrai pour tous les grands parcs et peut-être même pour tous les parcs de Montréal.

140 Spécialement, bon, moi évidemment, j'aime le parc Jarry, c'est un parc qui est
excessivement important. Si vous regardez la densité de population de l'arrondissement
Villeray, de Parc-Extension, ce sont des quartiers qui sont très densément peuplés, qui sont
trois, quatre fois la densité de population du reste de l'île, et la plupart des logements en
145 grande majorité, à 90%, c'est des immeubles de logement. Donc, c'est beaucoup de gens
avec pas de cour et le parc Jarry, c'est pour eux leur espace vert, leur campagne, leurs
poumons et ça fait en sorte que cet espace-là est particulièrement important.

150 Si on veut faire la synthèse, j'ai repris le tableau complété et corrigé aussi d'une
certaine façon le tableau qui avait été présenté par le promoteur. En fait, on ne veut pas
comparer les cinq scénarios, mais on veut comparer le scénario qui a été retenu par Tennis
Canada et le scénario que la Coalition des amis du parc Jarry a soutenu depuis le début,
même dans les échanges informels qu'on a eus avec Tennis Canada, c'est-à-dire la
transformation de quatre courts intérieurs en terre battue, de surface synthétique en terre
155 battue.

160 Donc, dans le tableau que Tennis Canada a présenté : empreinte sur le parc,
pérennité des installations, maintien de l'enveloppe du stade, cohérence de l'architecture,
tout ça, ce n'était pas des points marqués pour la transformation, mais en fait, c'est tout à
fait compatible avec ceci. Ce sont des avantages qu'apporte aussi la transformation.
Cohérence avec le plan de développement des installations du stade déposé à
l'arrondissement en 2003. Dans le document, on dit que oui, c'est en cohérence, mais en
fait, il faut voir que c'est pas en cohérence du tout.

165 Dans les plans soumis en 2003, on parlait de quatre terrains extérieurs, donc, avec
une structure minimale sur le toit, tandis que là, on parle d'un étage supplémentaire, en fait,
sur le stade Uniprix. Donc, au niveau de l'impact que ça a, autant en termes d'impact visuel
que de la pérennité de ces installations, si à un moment donné on décide que, je ne sais
pas, Tennis Canada décide d'aller ailleurs, ben, les terrains sur le toit, on pourra les
170 démonter facilement. Si c'est un étage, dans vingt ans, dans cinquante ans, les gens vont
venir au parc Jarry et vont dire : « Ah, ben regarde donc ça, cet étage qui bloque la vue. »

Et en 2003, monsieur Benoît Lacroix, qui est le conseiller en aménagement dans
notre arrondissement, avait clairement indiqué qu'avec les quatre terrains extérieurs sur le
175 toit, les infrastructures de Tennis Canada dans le parc avaient atteint leur maturité.

À notre avis, déjà en 2003, les installations avaient atteint leur maturité; durant le
développement de 2003, on a déplacé la clôture qui ceinture le site durant le tournoi de 25
pieds. Ça a obligé de déplacer un sentier vers le centre du parc d'une douzaine de pieds,
180 donc, on trouvait déjà que ça avait atteint la maturité, mais, bon, pour l'arrondissement au
niveau urbanisme, la maturité était atteinte si on appliquait les quatre terrains extérieurs sur
le toit.

Donc, au niveau du bruit évidemment, il n'y a pas de différence. Un des
185 désavantages de faire la transformation, c'est évidemment qu'on n'aura pas les quatre
courts supplémentaires. Donc, l'offre de tennis intérieur qui est surtout prise l'hiver ne sera
pas augmentée. Elle ne sera pas diminuée, mais elle ne sera pas augmentée.

Le fait que maintenant les installations de Tennis Canada à l'intérieur du parc ont
190 atteint leur maturité, leur saturation, si on veut augmenter cette offre-là de façon significative,
ben, il faudra penser à développer peut-être un deuxième pôle comme l'Université de
Montréal qui développe un deuxième campus parce que c'est sur la montagne, c'est trop
petit. Ils disent : « Plus tard, on va avoir besoin de plus d'espace, on ouvre un deuxième
pôle. » Et si c'était même dans un autre quartier, ça favoriserait la pratique du tennis parce

195 que ce serait à proximité d'une clientèle différente et ça permettrait à d'autres joueurs d'avoir un accès comparable à l'accès privilégié duquel on bénéficie.

200 Donc, au niveau du respect du plan directeur, évidemment il n'y avait rien dans le plan directeur qui disait qu'on va construire un deuxième étage sur le stade Uniprix. Ça amène une dérogation cette construction. Ça établit un précédent. En fait, ça modifie les vues aussi à l'intérieur du parc. Les deux impacts de cette hauteur-là, le parc Jarry dans l'arrondissement, dans notre quartier, si vous vous promenez un peu, c'est le seul endroit où on a l'impression de vastes espaces, de vastes étendues, et c'est quelque chose d'unique.

205 On est un quartier dense et évidemment de construire une espèce de mur ou une structure de 22.6 mètres, c'est quelque chose qui va bloquer, qui va dégrader cette impression de grande distance. Ça va aussi masquer plusieurs vues, dont les vues périmoniales sur le mont Royal.

210 Alors là, bon, j'ai pris... ça, c'est le plan du promoteur qui dit que dans le fond dans la petite région jaune, ce serait la zone où on aurait une perte de vue partielle sur le mont Royal. En fait, bon, je peux difficilement m'expliquer comment ça se fait que quelqu'un qui est là a une perte de vue partielle, mais si on recule vers Saint-Laurent, évidemment, je ne comprends pas pourquoi on n'aurait plus cette perte.

215 Alors, j'ai pris... j'aurais pu en prendre des dizaines, mais je vais juste vous présenter trois prises, une qui est ici sur le premier point rouge, c'est l'entrée Gounod. Donc, vous voyez tout le quartier ici, les gens entrent et vont arriver par la rue Gounod et vont entrer dans le parc, et la vue qu'on a quand on entre dans le parc, c'est ceci. Donc, c'est le sentier qui arrive sur Gounod, la piscine est ici; ça, c'est le stade Uniprix; on voit bien le mont Royal.

220 Déjà en entrant dans le parc, on a cette espèce de contact avec la montagne. Moi, je n'ai pas les logiciels sophistiqués pour faire l'obstruction visuelle, mais, bon, j'imagine que l'agrandissement va être comme ici.

225 Deuxième espace qu'on peut regarder à côté du terrain de jeu près de la
pataugeoire, un espace très très fréquenté, voici la vue qu'on en a - c'est une photo que j'ai
prise à l'automne. On voit aussi, il faut faire attention, il n'y a pas toujours des feuilles dans
les arbres, le parc est fréquenté à l'année longue, alors, le deuxième étage qui, si j'ai bien
compris, serait aussi haut que le building qui est à l'extérieur du parc ici ou à peu près ici,
230 ben, il serait là. Donc, on parle d'une dégradation assez sérieuse de la vue sur le mont
Royal.

On peut se déplacer complètement ici, et là, je ne sais pas, peut-être que si on peut
jouer sur les mots de mont Royal, de ce point de vue-là, on a une magnifique vue sur le
235 sommet Outremont qui, à mon avis, on parle du parc du mont Royal qui est un parc des trois
sommets, donc, voici le sommet Outremont de l'endroit que je viens de montrer. En fait, ça,
c'est le court central, le chose est ici, donc, je ne sais pas, là, ça, c'est l'édifice et on parle
de la hauteur à peu près équivalente. Donc, je ne sais pas, ce serait quelque chose comme
ici, j'imagine.

240 Donc, on parle vraiment de tout un secteur où la vue... il y a une perte de vue et,
bon, si vous avez le temps, si on ne finit pas trop tard, puis il fait encore clair, je vous
encourage à marcher, il y a beaucoup de gens qui *joggent*, qui marchent sur ce sentier-là, si
vous le faites de ce sens-là, à partir d'ici jusque là, vous avez une vue sur le mont Royal, sur
245 le sommet d'Outremont, et cette vue-là serait nécessairement affectée par le deuxième
étage.

Le paysage est un bien public. En ce sens, il s'agit d'un bien collectif qui doit être
protégé par tous pour le bénéfice de tous.

250 En fait, l'idée qu'on a des vues superbes sur le mont Royal, c'est pas la pensée de
quelques personnes isolées. Si on va sur le site de la Ville de Montréal dans les grands
parcs, j'ai découvert ça avant-hier, je pense, lorsqu'on va sur la page du parc Jarry, le parc
Jarry est un des grands parcs de Montréal, le texte commence comme suit : « *Au centre de*
255 *l'île, le parc Jarry se présente comme une vaste surface plane offrant une belle vue sur le*

mont Royal. » Donc, tout le monde est d'accord sur la vue. Ce qui semble différer entre la Coalition des amis du parc Jarry et peut-être la Ville de Montréal, c'est la cohérence entre les énoncés et les actions.

260 Donc, on peut dire que le fait d'avoir un édifice de 22.6 mètres dans un parc semble aussi un précédent. Madame Turenne lors de la séance d'information a dit que d'après elle, elle ne voyait pas d'exemple dans le parc Maisonneuve, dans le parc Lafontaine, dans le parc Angrignon. Elle dit : « Non, je ne pense pas qu'il y en ait. » Pourquoi il n'y en a pas? Ben, parce que ça n'a pas d'allure de construire un bâtiment de 22.6 mètres dans un parc.

265 On peut faire un bref rappel des demandes de Tennis Canada. En 2003, c'était les hauteurs qu'il y avait à ce moment-là. Dans le premier projet que Tennis Canada avait présenté pour une raison qui avait un peu échappé à tout le monde, incluant le commissaire qui en avait fait la remarque, on demandait 23 mètres pour tous les bâtiments même s'il n'y avait aucune construction qui était de 23 mètres. Et à ce moment-là, ça avait un peu chicoté le commissaire, la présidente qui avait dit : « Pourquoi vous faites 23 mètres? »

275 Dans le projet révisé, ç'a été révisé à la baisse à la satisfaction évidemment de tout le monde et là, on voit qu'il y a comme une espèce de revient à la charge pour vraiment établir ce précédent, pour briser le miroir de verre qu'il y a au-dessus du parc Jarry et qui protège la qualité du parc.

280 En fait, bon, il y a un projet sur la table, mais je pense que quand on investit quelques millions, on veut s'assurer de la pérennité des installations et on doit voir un petit peu plus loin que le bout de son nez. Quand on regarde les stades des grands tournois de tennis dont ne fait pas partie le tournoi de Montréal, mais il y a une mode si on veut ou il y a une nouvelle façon de faire, les stades ont des toits.

285 Alors, on a Wimbledon ici qui a un toit, on a le Melbourne Park en Australie qui a aussi un toit et qui, en fait, j'ai trouvé qu'on va même, on projette de même installer un troisième stade avec un toit de façon à ce que le tournoi demeure en Australie après 2016 et

ça c'est vraiment la menace qui pèse continuellement de dire, là si on fait pas ça, on va perdre le tournoi à Montréal.

290 Donc, je ne le sais pas, mais moi, il me semble que la venue d'un toit à Montréal qui va nécessairement augmenter la hauteur du stade, c'est quelque chose qui est quand même relativement, en tout cas, qui n'est pas impossible et qui est peut-être même prévisible.

295 Roland-Garros. Roland-Garros sent cette pression-là. Roland-Garros occupe un espace dans le Bois-de-Boulogne, 8.5 hectares; c'est à peu près 25% du parc Jarry. Présentement, Tennis Canada occupe quelque chose comme 18%, je crois. Que conclut Roland-Garros qui doit s'équiper d'un stade avec un toit pour rester dans la partie? Ils disent : « À long terme, c'est inéluctable, nous allons déménager. Nous devons déménager, c'est trop petit. » Et je pense que ceci, c'est prémonitoire de la situation que va
300 vivre Tennis Canada.

 Ç' a été un agrandissement laborieux en 2004, il a fallu échanger des terrains avec la Ville. Là, on dit, on commence avec quelque chose de relativement timide, on a dit o.k.,
305 on va juste bâtir quatre courts en arrière, mais ça va tout monter à 22.6 mètres et tout à coup, ça va devenir une nouvelle norme, une nouvelle balise. En tout cas, ça ne sera pas un précédent si on construit après à 22.6.

 Donc, en fait, j'ai rajouté par rapport à, je crois, ce que j'ai mis dans le mémoire, il y a le coût des installations. Bon, on veut s'assurer que l'argent qu'on dépense, les 4 M\$ qu'on
310 dépense, ce ne sera pas pour dire dans quatre ans : « Ben là, on a besoin d'un toit, on vient d'investir 4 M\$, il va falloir faire le toit dans le parc, puis, bon, même si c'est grave, on n'a pas d'autre choix. » Donc, je pense qu'il y a une vision à long terme qui est absolument invisible dans l'analyse qu'en fait la Ville. J'ai vu rien dans l'analyse que fait la Ville de dire
315 qu'est-ce que vous attendez à moyen terme?

320 J'ai rien vu aussi sur les coûts associés à la transformation des terrains à l'intérieur. Bon, combien ça coûterait? Est-ce qu'on sauve vraiment beaucoup beaucoup d'argent en faisant la conversion à l'intérieur? Moi, j'ai l'impression que non. Moi, je ne suis pas architecte, je suis chimiste. Donc, je trouve ça bizarre que la Ville n'ait pas demandé un comparatif de coûts entre cette solution qui présente beaucoup beaucoup d'avantages sauf une augmentation du nombre de terrains intérieurs par rapport à la construction d'un deuxième étage qui présente quand même des désavantages qui sont marqués.

325 Et, bon, je ne peux pas m'empêcher de dire que je trouve ça très bizarre que dans sa recommandation, le Service des finances de la Ville dit : « Oui, oui, avec quatre terrains en terre battue, Tennis Canada pourra maintenant accueillir des tournois internationaux qui se jouent sur la terre battue. » Les élus ont voté ce projet-là, ils ont dû lire la documentation. Il n'y a personne qui est arrivé en disant : « Wow! Avec une frite, on ne fait pas le festival de la poutine. » On parle de quatre terrains en terre battue. On ne peut pas imaginer qu'il y a des tournois qui vont venir ici. Donc moi, ça me surprend un peu que l'analyse de la Ville dans la décision qu'elle fait n'apporte pas des arguments ou des questionnements de cette nature.

335 Et finalement le dernier point que j'ai rajouté, c'est la provision pour les expansions à long terme et dans les deux cas, qu'on fasse la conversion ou qu'on fasse le deuxième étage, il n'y a plus de place. L'équipement est déjà à maturité. Je pense qu'on déborderait cette maturité si on construisait sur le toit. Qu'est-ce qui va arriver plus tard si on a besoin de deux terrains extérieurs de plus? Là, il n'y aura plus de place. Qu'est-ce qui arrive si on a besoin d'un toit? Il n'y aura plus de place.

340 Vous savez, le Festival de Jazz est ce qu'il est présentement parce qu'à un moment donné, il y a eu un visionnaire qui a dit : « On quitte la rue Saint-Denis qui est vraiment rendue trop petite et on déménage sur la rue Sainte-Catherine. » Et là maintenant cette
345 décision développe le Quartier des Spectacles. Je pense qu'on est à ce point tournant.

350 Avant d'investir 4 M\$ pour la construction d'un deuxième étage dans un habit qui est déjà trop petit, on doit être un peu plus visionnaire, voir un peu plus loin que le bout de son nez, respecter le fait qu'on soit dans un parc et qu'on ne construit pas dans un parc, respecter le fait qu'on va dégrader la qualité du parc, qu'on va affecter la qualité de vie des citoyens qui fréquentent le parc de façon quotidienne

355 La Coalition des amis du parc Jarry s'oppose de manière très ferme à cette augmentation, à cette dérogation en hauteur, mais on est content qu'il y ait une solution par contre au niveau des terrains en terre battue. Parce que si c'est quelque chose qui est nécessaire à l'entraînement de nos jeunes joueurs, nous on est tout à fait pour que cette transformation de quatre courts intérieurs, les quatre courts qui ont été d'ailleurs construits ou ajoutés aux installations 2004, que ces quatre courts soient transformés d'une surface synthétique en terre battue avec une paroi pour les séparer des autres courts de façon à ce
360 qu'il n'y ait pas... que la poussière ne vienne pas abîmer les terrains en surface synthétique.

Et on demande la protection des vues qu'on a du mont Royal. C'est dû, bon, à des gens comme nous qui faisons des représentations, mais c'est dû aussi à des gens comme vous qui faites des recommandations à la Ville. On vous demande, on vous supplie de
365 penser au genre de parc qu'on aimerait laisser à nos enfants et c'est-à-dire, je pense que c'est un espace vaste, un espace vert.

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

370 Merci à vous, Monsieur. Alors, effectivement nous avons lu votre document et il y a quelques questions qu'on aimerait vous poser. Il y en a certaines en vous réécoutant cet après-midi, maintenant, pour lesquelles on a déjà des réponses.

375 Par exemple, votre distinction entre le fait que le promoteur fasse une demande et vous, vous dites non, en réalité, c'est deux demandes. C'est quatre *courts* en terre battue et ce n'est pas seulement ça, c'est aussi une nouvelle construction, un étage additionnel,

380 etc. Là, je comprends mieux ce que vous voulez dire là-dessus. Et là-dessus, je comprends que vous êtes d'accord quand même à ajouter quatre courts en terre battue sur le toit.

M. MICHEL LAFLEUR :

385 Non.

LA PRÉSIDENTE :

390 Mais ce avec quoi vous n'êtes pas d'accord, c'est que ce soit fermé pour quatre saisons. Ça, ce n'est pas très clair.

M. MICHEL LAFLEUR :

395 Là, je ne fais pas le *micro-managing* de Tennis Canada. Ce que j'ai compris, c'est que les quatre courts en terre battue doivent être accessibles à l'année longue, ce qui me semble une bonne idée, et donc, il y a cette idée-là d'avoir des terrains intérieurs, mais pour lesquels il y a des grandes fenêtres qu'on ouvre et l'été, ça permet... ou quand la température le permet, ça permet aux joueurs de jouer un peu comme s'ils étaient à l'extérieur.

400 Et donc, nous, on est pour la conversion des quatre terrains intérieurs...

LA PRÉSIDENTE :

Actuels.

405 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Qui ont été ajoutés en 2004. Qu'on fasse des grandes ouvertures à l'intérieur du stade Uniprix de chaque côté de façon à ce que les joueurs qui s'exercent sur les terrains en terre battue sentent le vent et aient l'impression de jouer à l'extérieur un peu comme ç'aurait été le cas au deuxième étage, mais on s'oppose vraiment de manière catégorique à ce qu'il y ait un deuxième étage sur le stade.

LA PRÉSIDENTE :

415 Et est-ce que vous vous opposez de manière catégorique à ce qu'il y ait sur le toit des courts quels qu'ils soient pour le moment? Parce que ça, ç'avait été, je pense, prévu dans le projet de 2004.

420 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Oui, mais c'est pas de ça dont on discute, je crois. C'est pas le besoin qui est exprimé présentement. C'est pas pour quatre courts extérieurs, c'est pour quatre courts intérieurs avec des larges fenêtres qui s'ouvriraient durant l'été ou quand la température le permet.

425

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

430 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Non, mais c'est de ça dont il est question.

LA PRÉSIDENTE :

435 J'avais besoin que vous clarifiiez ça. Vous parlez aussi que vous considérez qu'on devrait garder les qualités essentielles du parc Jarry, mais vous ne les développez pas. Qu'est-ce que c'est pour vous? Quelles sont-elles, ces qualités essentielles du parc?

M. MICHEL LAFLEUR :

440 En fait, je pense que je les ai nommées. Il y a le fait que le parc est un espace où on voit loin. Si vous vous promenez dans le parc, on a... en fait, lors de l'adoption du plan d'aménagement du parc, il y a eu beaucoup de consultations et à un moment donné, il y avait eu une idée de planter des arbres tout le tour de l'anneau central et les gens ont dit
445 non, non, c'est pas ça qu'on veut.

Ça fait peut-être drôle de dire qu'on ne veut pas plus d'arbres, mais les gens aiment ce sentiment de voir loin et quand j'ai montré la zone jaune, je parlais essentiellement des vues sur le mont Royal et sur le sommet d'Outremont, o.k., mais si on se promène du côté de l'étang, on aura ce bâtiment-là.
450

Peut-être qu'on peut revenir... Il y a vraiment... le fait de construire plus haut que les arbres, à mon avis, la photo où on arrive, on voit que quelque chose de relativement bas comme le stade présentement qui fait un seul étage, on peut le cacher et donc, on peut
455 avoir l'impression qu'on est dans un coin de verdure, mais si s'offre à notre vue un immeuble ou un deuxième étage d'immeuble, ça, à mon avis, dans un parc, c'est quelque chose qui ne doit pas exister.

Donc, les grands espaces, la vue sur le mont Royal qui est quand même agréable
460 quand on se promène. Il y a une espèce de connexion. Bon, le mont Royal, c'est un icône dans la ville et je pense qu'il faut considérer ceci que les gens habitent le quartier parce qu'il y a cette qualité de parc qu'on retrouve. Donc, ça veut dire grand espace avec des

vues qui sont agréables, qui sont le mont Royal, mais, bon, là je vous nomme deux aspects du parc directement associés au projet.

465

On pourrait en parler... il y a beaucoup de choses sur le parc qui est agréable. C'est un milieu de voisinage, de mélange. Parc-Extension, c'est un arrondissement, c'est un quartier très multiethnique, on rencontre toutes sortes de gens, on rencontre nos voisins, les gens vont pique-niquer. Les gens profitent beaucoup du parc de façon non structurée et en fait, en 2003 quand la Coalition a été créée, c'était justement pour répondre à ce besoin-là.

470

C'est qu'il y avait la ligue de soccer qui disait : « Nous, on veut plus de terrains de soccer »; il y avait la ligue de baseball qui disait : « Nous, on veut plus de terrains de baseball »; il y avait Tennis Canada qui dit : « Nous, on veut plus d'espace. » Mais les pique-niqueurs, il n'y avait pas la ligue du pique-niqueur qui disait : « Nous, on veut des espaces de qualité »; il n'y avait pas la ligue de joggers qui disait : « Nous, on veut courir dans un parc où on a l'impression qu'on est dans un parc »; il n'y avait pas la ligue des gens qui vont là et qui pratiquent des activités sportives, mais de façon non organisée.

475

480

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est le caractère libre, ouvert.

485

M. MICHEL LAFLEUR :

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

490

Du parc, de ce parc-là en particulier.

M. MICHEL LAFLEUR :

Qu'on défend.

495 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Si, à tout hasard, vous aviez raison dans votre hypothèse qu'il y a caché le projet d'une expansion et que ça ne puisse pas se faire dans le parc pour X raisons à un moment donné, que Tennis Canada devrait se localiser même ailleurs, deuxième pôle ou un autre pôle...

500

M. MICHEL LAFLEUR :

Complètement, oui.

505

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce que ce serait cette partie du parc pour vous? Qu'est-ce qu'elle deviendrait?

510

M. MICHEL LAFLEUR :

Quel est le budget?

515 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce qu'on est habitué d'avoir.

M. MICHEL LAFLEUR :

520 Alors, les installations demeureraient là pendant dix ans, abandonnées.

LA PRÉSIDENTE :

525 Mais vous-même, avez-vous une vision?

M. MICHEL LAFLEUR :

530 Plus sérieusement, c'est clair que, et je l'ai dit, c'est clair qu'on est choyé d'avoir des terrains de tennis intérieurs de grande qualité. Donc, je ne pense pas qu'on doive raser ça. Les terrains extérieurs aussi sont des beaux terrains très utilisés. Probablement s'il y avait un déménagement, je serais à peu près sûr qu'il y a beaucoup d'éléments du court central et du court numéro un qui pourraient être réutilisés, qui pourraient être redéménagés à Blue Bonnets ou dans la cour de triage d'Outremont, je pense qu'il reste de l'espace.

535 Et donc, il y aurait en fait le stade Uniprix, il y aurait les terrains intérieurs, mais il y aurait une assez grande partie qui pourrait être bien revalorisée en remettant de la verdure et ce serait une partie qui serait très près de Parc-Extension. Ça permettrait peut-être d'ouvrir le parc davantage sur le quartier de Parc-Extension.

540 **LA PRÉSIDENTE :**

 Mais l'activité comme telle, sportive, le tennis, vous semble intéressante, vous semble pouvoir demeurer dans la programmation du parc?

545 **M. MICHEL LAFLEUR :**

 Définitivement, oui.

LA PRÉSIDENTE :

550

O.K. L'autre question que je vous aurais posée, c'était quand vous évaluez que le projet dégrade l'impression de grands espaces et que ça établirait une balise qui risquerait de justifier qu'on construise en hauteur et que ça créerait un précédent, bon, vous avez posé la question à l'urbaniste qui vous a répondu qu'ailleurs à Montréal, il n'y a pas de construction de cette hauteur-là, mais il y a des constructions dans les parcs. Comment pouvez-vous dire qu'un parc, ça n'a jamais de construction dessus? Il y a des chalets, il y a des....

555

M. MICHEL LAFLEUR :

560

Oui, oui. En fait...

LA PRÉSIDENTE :

565

Ça m'étonne cette position-là quand vous définissez le parc comme étant un espace qui n'a aucune construction, jamais.

M. MICHEL LAFLEUR :

570

En fait, ce qu'on dit, c'est qu'il ne doit pas y avoir plus de construction. O.K. Je pense que chacun des parcs a son historique. Bon. Un des parcs qu'on connaît bien dans l'arrondissement, c'est le parc François-Perrault où, dans les années 60, c'était Ville Saint-Michel et le maire, c'était Bergeron, mais là je ne veux pas faire de confusion avec Richard Bergeron, c'était Maurice Bergeron, je crois, qui décidait : « Ah oui, on a besoin d'une école secondaire. On va la construire dans le parc. Ah ben, tiens, on a besoin de l'hôtel de ville, on va le construire dans le parc. On a besoin d'un centre culturel. Tiens, on va le construire dans le parc. »

575

580 Allez voir maintenant le parc François-Perreault. C'est pas un parc, c'est plein d'immeubles. Il y a un petit espace qui est vert et cette année, il y a eu un effort particulier de la Ville pour reverdir les espaces qu'il était possible. Mais le cadre construit dans ce parc-là est tel que ça ne deviendra jamais un endroit aussi intéressant comme le parc Lafontaine, le parc Laurier.

585 Quand on se promène dans ces parcs-là, les gens aiment ça. Pourquoi se promener dans ces parcs-là? C'est parce qu'il y a plein d'arbres. On a l'impression d'être dans la nature.

LA PRÉSIDENTE :

590 Et il y a beaucoup de constructions au parc Lafontaine en particulier.

M. MICHEL LAFLEUR :

595 Oui, mais ce sont des constructions basses qui lorsqu'on circule, on...

LA PRÉSIDENTE :

Qui sont bien intégrées.

600 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Exactement, on ne les voit pas beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

605 C'est ça.

M. MICHEL LAFLEUR :

610 Dans le parc Laurier, c'est la même chose.

LA PRÉSIDENTE :

615 Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour mieux intégrer la construction présente dans le parc Jarry?

M. MICHEL LAFLEUR :

620 Ben là, un éléphant dans un magasin de verrerie, ça se cache difficilement. Je pense que... peut-être que... Moi personnellement, au nom de la Coalition, on a un petit peu de difficulté à comprendre que cette conversion des quatre terrains intérieurs, ça ne présente que des avantages.

625 De mettre quatre terrains intérieurs de plus, les gens, le matin, ils se lèvent tôt, ils recomposent le numéro en boucle pour réserver un terrain. C'est sûr l'hiver, le prix est bon. À cause de ces bons prix-là en fait, la majorité des terrains de tennis autour ont fermé. Je ne pense pas que ce soit la ferveur des gens pour le tennis qui a diminué, mais il y a une espèce de compétition qui s'est établie et puis, bon, ceux qui étaient plus chers ont dû
630 fermer les portes. Et ça met une pression énorme.

C'est pas en ajoutant... il y avait huit terrains avant 2004, là il y en douze. On va en avoir seize. C'est pas ça qui va régler le problème de la forte demande pour les courts de tennis intérieurs et donc, pour nous, la solution de la conversion présente juste des
635 avantages, puis c'est meilleur marché. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

640 Vous revenez à votre argumentaire, ça, je le comprends. Mais la question que je vous posais, tel qu'il est présentement le bâtiment, qu'est-ce qu'on pourrait faire selon vous pour mieux intégrer architecturalement le bâtiment au paysage du parc?

M. MICHEL LAFLEUR :

645 Pour ne pas cacher les vues sur le mont Royal, il y a juste une chose, c'est de ne pas le faire.

LA PRÉSIDENTE :

650 Et si ça c'était le cas, tel qu'il est là, le bâtiment, il est bien?

M. MICHEL LAFLEUR :

Ah, le bâtiment?

655 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. MICHEL LAFLEUR :

660 Ben là, moi je ne suis pas architecte. C'est sûr que...

LA PRÉSIDENTE :

665 L'interface?

M. MICHEL LAFLEUR :

670 Ah, c'est visible de partout. C'est sûr qu'on pourrait augmenter la plantation. Il y a eu des arbres de plantés, il faut laisser le temps, hein, aux arbres de grandir.

LA PRÉSIDENTE :

675 O.K.

M. MICHEL LAFLEUR :

Aux arbres de grandir.

680 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que tu as des questions, Michel?

M. MICHEL HAMELIN :

685 Non.

LA PRÉSIDENTE :

690 Non. Moi, je n'ai pas d'autres questions. Je vous remercie beaucoup, votre document était très bien étoffé, bien structuré. Je vous remercie beaucoup.

M. MICHEL LAFLEUR :

695 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

700 Maintenant, c'est monsieur François Touchette qui est sur la liste. Est-ce que
monsieur François Touchette... Oui. Alors, Monsieur Touchette, c'est une présentation que
vous faites, sur place, oralement. Nous n'avons pas, reçu d'autre document de votre part.
Alors, on va vous écouter attentivement.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

705

Alors, bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

710 Merci. Peut-être vous présenter.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

715 Oui. Alors, François Touchette. Je me présente, je suis président de la Coalition
des amis du parc Jarry et aussi citoyen de Villeray et administrativement de Parc-Extension.
Pour vous situer.

LA PRÉSIDENTE :

720 C'est très bien. Merci.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

725 C'est rien. Voici. Dans les documents, à un moment donné, on a fait des
recherches et je suis tombé sur un document, d'ailleurs que je vais vous déposer. C'est un

communiqué du cabinet du maire et du comité exécutif de la Ville de Montréal qui était écrit le 23 avril 2008 et c'est concernant une vision... le titre du communiqué, c'est *Une vision d'avenir pour le parc Jarry*.

730 Alors, je vais aller rapidement dans les points et je vais vous donner le document par
la suite. Alors, « *Madame Hélène Fotopoulos, membre du comité, responsable de
l'environnement, des parcs et des espaces verts et bleus et du mont Royal et de la condition
féminine a annoncé l'adoption par le comité exécutif du plan directeur du par Jarry lors d'une
présentation publique au centre de tennis du parc Jarry. Ce plan guidera le développement
735 de la gestion du parc pour plusieurs années. Avec une superficie de 36 hectares, le parc
Jarry fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Bien qu'il s'acquitte d'une mission
de desserte locale, ce grand parc bénéficie d'un rayonnement régional, surtout en raison de
la qualité de ces installations sportives. L'objectif... - et c'est peut-être là que c'est important
- L'objectif de la préparation d'un plan directeur pour les grands parcs est de tracer les
740 grandes lignes du devenir de ces parcs et les orientations d'aménagement sur un horizon
d'une décennie, donc, dix ans, afin d'assurer une cohérence aux aménagements réalisés au
fur et à mesure des disponibilités financières prévues chaque année aux programmes
triennaux d'immobilisation du conseil d'agglomération. La mise en œuvre de tels plans peut
donc s'échelonner sur plusieurs années. Ces plans directeurs viennent renforcer et mettre à
745 profit les caractéristiques, la personnalité d'un parc en fonction de l'évolution de ses
besoins.»*

On rajoute : « *Avec la participation des citoyens... »* puisqu'il y a eu des audiences
publiques en 2005. « *Le plan directeur adopté résulte d'une série de consultations
750 effectuées dès 2005 auprès des citoyens et usagers du parc parmi lesquels on compte
diverses fédérations sportives et la Coalition des amis du parc Jarry. La contribution des
participants s'est traduite par des modifications intéressantes au plan initial. Je me réjouis
- et c'est une citation - que le contenu de ce plan directeur fasse l'objet d'un tel consensus
auprès des participants aux consultations publiques. Je constate que l'étroite collaboration
755 entre notre administration et les instances de l'arrondissement de Villeray – St-Michel –
Parc-Extension ait été fructueuse, a déclaré madame Fotopoulos. ».*

760 « Pour sa part, la mairesse de l'arrondissement de Villeray – St-Michel – Parc-Extension, madame Annie Samson, tenait à souligner que le plan directeur du parc Jarry est un bel exemple de participation citoyenne. En effet, lors des consultations de juin 2005, les citoyens et les organismes sportifs et récréatifs ont pu participer à l'élaboration d'un plan final. Ce qui nous est présenté aujourd'hui reflète, en fait, une vision commune du développement de ce beau grand parc, ce grand espace vert urbain qu'est le parc Jarry, a déclaré madame Samson. »

765 « Parmi les consensus - et ça, c'est très important à dégager - figure le souhait d'un meilleur équilibre entre les fonctions de détente et la vocation sportive clairement affirmée du parc. De même, il a été décidé de mettre en tête des priorités les aménagements destinés aux enfants, les adolescents et les jeunes adultes. »

770 Bon, je ne continuerai pas parce que, bon, on rentre dans les considérations financières. Moi, mon intervention concerne justement l'adoption de ce plan directeur qui, finalement, venait avec la participation des organisations sportives et la Coalition des amis du parc Jarry qui avaient une vision globale de mettre des balises en termes de développement. Ça, c'était en 2008, le 23 avril 2008.

780 Au printemps 2009, on apprend tout à coup qu'il n'y a pas un projet, mais deux projets. Je vais parler ce soir de Tennis Canada évidemment, et Tennis Canada nous arrive avec un projet qui finalement vient contre-balancer toute l'opération de démocratisation, c'est-à-dire de consultation plutôt des citoyens lors de ces audiences-là. Ça, c'était en 2008 que ça s'est produit.

785 Alors, donc, il y a comme un problème au niveau du fonctionnement. C'est-à-dire qu'on fait participer les citoyens, les organisations, on leur dit : Voici, vous avez un plan directeur, et, ensuite, on le jette aux poubelles. Alors là, il y a comme un problème majeur, je pense, et j'ai beaucoup de difficulté à comprendre le fait de jeter par-dessus bord un plan directeur qui a été négocié avec les citoyens, avec les fédérations sportives, avec tout le

monde dont Tennis Canada qui était présent, parce qu'il faut vous dire que mon organisme n'est pas en guerre contre Tennis Canada, loin de là.

790

Tennis Canada est une organisation sportive comme le cricket, l'association des gens qui font le cricket ou le soccer ou le sport inorganisé dont monsieur Lafleur a parlé tantôt qui est présent dans le parc. On est arrivé à un équilibre. Là, on arrive avec une nouvelle construction qui va créer un déséquilibre comme tel. Alors là, je pense qu'il y a un problème. Il y a un problème.

795

LA PRÉSIDENTE :

C'est votre propos?

800

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

C'est mon propos. Voilà.

805

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je vous remercie.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

810

Je vous dépose le document le document en question.

LA PRÉSIDENTE :

815

Oui, J'aimerais.... Moi en tout cas, je vais aller m'inscrire parce que j'ai besoin de comprendre quelque chose.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

820 Oui?

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez du plan directeur de 2008; la consultation a eu lieu en 2005.

825

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

Oui, et ça a pris trois ans.

830

LA PRÉSIDENTE :

Ça a pris trois ans?

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

835

Ça a pris trois ans d'interventions de la Coalition pour faire adopter le plan directeur. Finalement, on nous arrive et c'est adopté. Tout le monde était content et on nous arrive au printemps suivant en nous disant : « Et non, on jette ça à l'eau. »

840

LA PRÉSIDENTE :

L'autre chose que j'ai besoin de vérifier, c'est que quand ç'a été adopté, le plan directeur, on voit qu'il y a des unités paysagères dans ce plan directeur.

845

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

Bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

850 Donc, celle où se trouve Tennis Canada.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

855 Hum, hum. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

860 Et ce qui est mentionné, c'est ce qui avait été entendu, je pense, comme
aménagement en 2003, puis ça, ça comprenait l'idée qu'il y ait des courts de tennis sur le
toit...

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

865 Oui, c'était une possibilité, ç'avait été évoqué. Oui, vous avez raison.

LA PRÉSIDENTE :

870 Donc, ça, vous n'êtes pas contre ça, c'est le fait que ce soit, encore une fois, en
hauteur?

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

875 Écoutez, le fait que ce soit en hauteur. La Coalition des amis du parc Jarry a travaillé
très fort pour trouver une solution en disant : « Écoutez, je pense que vous avez une solution
chez vous et à ce moment-là, ça ne nuira pas à l'équilibre que ce soit au niveau des vues
patrimoniales comme tel... » Et il ne faut pas oublier, tantôt, Madame Cinq-Mars, vous avez

880 posé la question au niveau du parc Jarry. Il y a une pression de plus en plus des citoyens
qui l'utilisent. Il y a toute la partie industrielle qui est en train, excusez le mot, de
condomiser, cet endroit-ci dans lequel vous êtes est vendu pour être transformé en condo.
C'est une question de temps, de négociation, et toute la partie industrielle aussi.

885 Alors, le parc Jarry, c'est le seul poumon vert de l'arrondissement Villeray – St-Michel
– Parc-Extension pour des familles à faible revenu en plus qui sont surtout du côté de Parc-
Extension. Alors, on vous prierait de tenir compte de ça dans votre évaluation parce que
c'est important pour ces familles-là et c'est important aussi qu'il y ait des vues, je veux dire,
pour les enfants de voir le mont Royal, tout ça, et de pouvoir y accéder par la suite en
voyageant parce que ce n'est pas des gens qui se déplacent beaucoup comme tel.

890 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends tout à fait ça.

895 **M. FRANÇOIS TOUCHETTE :**

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

900 Effectivement, c'est très clair que c'est un grand espace et le seul présentement
étant donné la densité du quartier, l'arrondissement. Ça, je comprends tout à fait ça.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

905 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

910 Pour revenir sur la question des vues. Ce sont des vues partielles qui sont... C'est-à-dire les vues du mont Royal, on les voit quand même le mont Royal, mais il ya une portion selon là où se trouve l'observateur qui est obstruée ou qui le serait.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

915 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Mais tout le mont Royal ne le serait pas partout partout dans le parc?

920 **M. FRANÇOIS TOUCHETTE :**

Non, non, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

925 C'est ça.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

930 Mais on n'a pas parlé par exemple, les gens qui sont de l'autre côté du boulevard Saint-Laurent dans des condos qui vont avoir aussi la vue bloquée parce que ça donne aussi du côté du mont Royal. S'ils ont acheté, c'est entre autres parce qu'ils avaient une vue du mont Royal entre autres, des arbres, parce que ça va monter plus haut que...

935 **LA PRÉSIDENTE :**

Ou une vue sur le parc Jarry.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

940 Ah, aussi. Oui, vous m'arrachez les mots de la bouche.

LA PRÉSIDENTE :

Qui est un beau parc.

945

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

Oui, exactement. C'est ça.

950 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, quand vous parlez des vues, c'est essentiellement sur la question des vues?

955 **M. FRANÇOIS TOUCHETTE :**

Équilibre au niveau des vues et équilibre au niveau du sport, au niveau du récréatif et au niveau de la détente. Il y avait un équilibre.

960 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'il faut préserver.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

965

Oui, qu'on entend préserver parce que comme c'était annoncé, je veux dire, il y a possiblement une autre expansion qui s'en vient par la suite si on donne ce précédent. Et moi je dis que c'est un danger. C'est à vous de décider.

970

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une question? Je vous remercie beaucoup, Monsieur Touchette, de vous être déplacé.

975

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

980

Enfin, est-ce que monsieur Michel Martel est dans la salle? Toujours pas. Alors, je vais demander à monsieur Nicolas Thibodeau de Projet Montréal. Est-ce que monsieur Thibodeau est dans la salle? C'est vous?

985

M. NICOLAS THIBODEAU :

C'est moi.

LA PRÉSIDENTE :

990

Bonjour, Monsieur. Tantôt j'ai dit qu'on était en après-midi, c'est parce qu'il faut tellement beau encore, on ne s'imagine pas en soirée.

M. NICOLAS THIBODEAU :

995

On est chanceux, on n'a pas des bâtiments qui cachent encore le ciel.

LA PRÉSIDENTE :

1000

C'est ça. Nous vous écoutons.

M. NICOLAS THIBODEAU :

1005

Bonjour. Before starting my presentation, I would like to say that this could be available in English soon also on our website of *projetmontreal.org*. For now, it's only available in French and I'll be doing this presentation in French but feel free to ask any question in both languages.

1010

Donc, je vous présente le mémoire de Projet Montréal sur l'agrandissement du centre de tennis du par Jarry qui est un plaidoyer contre les nouvelles constructions dans tous les espaces verts à Montréal.

1015

Projet Montréal est un parti politique montréalais qui a fait élire 14 candidats, candidates, lors de l'élection du 1er novembre dernier, y compris son chef, monsieur Richard Bergeron, maintenant responsable de la mise en valeur du territoire et de l'urbanisme au Comité exécutif de la Ville de Montréal, et deux maires d'arrondissement.

1020

Axé sur la qualité de vie, l'urbanisme viable et l'intégrité de l'administration, Projet Montréal vise à relancer l'économie, la démocratie, l'urbanisme et l'aspect démographique de Montréal. Projet Montréal s'engage à concilier les aspects, donc, économiques, sociaux et environnementaux d'un développement municipal équitable et durable, répondant à nos besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

1025 Le parti est présent partout à Montréal, y compris ici dans Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Il est fortement interpellé par ce projet qui crée un précédent en permettant de nouvelles hauteurs de construction qui n'ont pas leur place dans un grand parc urbain d'intérêt régional comme le parc Jarry.

1030 Nous considérons donc qu'il n'y a aucune augmentation de la volumétrie qui doit être acceptée. Je vous démontrerai à la fin de ce mémoire en quoi il y a une différence volumétrique en utilisant mon corps comme exemple.

1035 Plutôt que d'argumenter sur ce cas précis d'augmentation des hauteurs des constructions dans le parc Jarry, ce mémoire aborde volontairement la question plus vaste des nouveaux volumes qu'on se propose de construire à l'intérieur d'espaces verts un peu partout dans la ville.

1040 En présentant à chaque fois des projets d'agrandissements, d'annexes ou d'améliorations comme étant de simples cas particuliers, on reste malheureusement aveugle à une tendance globale qui, force est de le constater, pousse toujours plus loin les développements de nouveaux volumes de constructions dites à des fins publiques.

1045 Ces constructions ou agrandissements cannibalisent le peu d'espaces verts dont dispose notre ville. Nos parcs sont une des plus belles richesses héritées de nos ancêtres. Or, le manque de vision de nos administrateurs et de nos élus met souvent en danger ce patrimoine : il semble toujours plus simple, pour eux, de développer sur des terrains qui appartiennent déjà à la Ville.

1050 En dépit des mécanismes dont la Ville s'est dotée afin de préserver ses espaces verts, ce type de projet se retrouve à répétition dans ses cartons : pensons aux projets de construction de nouveaux bureaux d'arrondissement et d'une maison de la culture dans le parc René-Masson à Rivière-des-Prairies, à la nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent dans le parc Marcel-Laurin, et surtout à l'agrandissement du poste de police de quartier 31 dans le parc Jarry dans l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.

1055 Je vais d'ailleurs faire un aparté à ce moment-ci de mon mémoire pour souligner à
quel point cela va en contradiction avec le projet de Quartier 21 pour Parc-Extension qui est
si cher à notre mairesse, Annie Samson. Alors, ici on va aller à l'encontre en augmentant
les volumes du projet d'un quartier vert actif et en santé car on va aller intensifier aussi le
trafic de transit. On va venir mettre encore plus de poids sur cette problématique qu'on
1060 cherche à enrayer en allant se doter d'un projet de Quartier 21.

Je reviens donc au problème. C'est que les parcs sont souvent considérés comme
de l'espace acquis et gratuit où il est beaucoup plus facile de construire qu'ailleurs. Or, rien
n'est plus faux car ces terrains ont souvent été achetés à fort prix par les administrations
1065 municipales précédentes, même dans des périodes de grandes difficultés financières. De
plus, il est devenu aujourd'hui prohibitif d'acquérir des terrains dans les quartiers denses de
Montréal pour les convertir en parc ou impensable de créer un parc de la taille du parc
Jarry. Je pense que là-dessus, on peut s'entendre. L'île de Montréal fait 500 kilomètres
carrés et il reste à peine 40.

1070 Pendant qu'on dilapide nos derniers espaces verts, il semble que systématiquement
on oublie qu'il y a des milliers d'autres possibilités de développement sur des sites
abandonnés, des friches industrielles, des espaces commerciaux délaissés ou même des
stationnements de surface qui ne demandent qu'à être transformés. Il me vient à l'esprit
1075 notre plus gros îlot de chaleur de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, le fond de la
carrière Saint-Michel. - Je reviens à mon texte, vous m'excuserez -

Donc, la mise en valeur du territoire doit passer par la compréhension de la qualité
des espaces non construits. Si ces parcs ont pu être préservés pendant des décennies,
1080 voire même des siècles, c'est grâce à l'intelligence des générations qui nous ont précédés.
Alors, restons intelligents. Ces générations successives avaient compris la nécessité de
respecter le principe de base, si simple, voulant qu'on ne construise pas dans un parc ou
qu'on construise le plus petit espace possible, peu importe la pression immobilière qui
s'exerce dans les secteurs où il est situé.

1085

1090 L'exemple du mont Royal doit se propager. Les efforts réglementaires visant la préservation des espaces verts ont atteint un seuil d'exemplarité dans la nouvelle stratégie de protection du mont Royal. En interdisant que les volumes des bâtiments existants à l'intérieur de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal soient augmentés, la position que Projet Montréal et son chef, Richard Bergeron, ont toujours défendue, la Ville a clairement établi les limites qu'elle voulait voir respecter pour les années à venir. Pourquoi ne pas s'inspirer alors du principe que l'ensemble des parcs montréalais soient protégés de la sorte ?

1095 Nous sommes d'avis que la Ville devrait adopter un plan de protection des espaces verts s'inspirant des principes établis pour le mont Royal et refuser dorénavant toute augmentation de volumétrie des bâtiments existants dans les espaces verts de Montréal.

1100 Dans le passé, Tennis Canada a été extrêmement habile pour trouver des façons de développer ses installations. Ainsi, malgré l'opposition à laquelle elle s'est heurtée chaque fois qu'elle présentait un nouveau projet, elle a déjà densifié énormément ce site. Cette fois-ci, s'étant résignée à ne plus empiéter davantage sur le parc en superficie, Tennis Canada tente de gagner de l'espace en hauteur.

1105 Il y a lieu de se réjouir du succès de Tennis Canada qui fait la promotion du sport. Néanmoins, nous ne devons plus répéter les erreurs que nous avons commises dans le passé, par exemple lors de l'agrandissement du stade Percival-Molson. Êtes-vous allé jeter un coup d'œil à l'avenue Du Parc, au coin de l'avenue du Parc et de l'avenue Des Pins? Cet agrandissement en hauteur paraissait tout à fait justifié en plan et bénéficiait d'une grande sympathie du public, néanmoins, l'impact qu'il a eu sur les vues sur le mont Royal, notamment à partir de la rue Des Pins et de l'avenue Du Parc, est surprenante, pour ne pas dire déplorable. Tous les dessins de vue à vol d'oiseau et toutes les maquettes de projet à échelle réduite n'ont jamais su reproduire les impacts désastreux qu'on observe actuellement.

1115 Donc, il ne faut pas se leurrer à une esquisse ou à un dessin.

1120 En cette année internationale de la biodiversité, la Ville de Montréal s'est engagée à protéger et à augmenter la biodiversité sur l'île en signant la Déclaration de la collectivité de l'Île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement le 28 avril dernier. Il sera bien difficile que la Ville réalise cet objectif si elle ne commence pas par protéger efficacement les espaces verts qu'elle possède déjà. Combien d'oiseaux vont se heurter au vingtième mètre de cet édifice potentiel? C'est ça la faune. Combien de fois on va les entendre frapper la vitre? C'est pas juste les humains qui regardent le mont Royal, il y a une faune qui existe, qui est là, qui atterrit dans l'eau.

1125 Aucune excuse acceptable pour construire dans un parc. Toutes les excuses sont bonnes pour construire dans un parc. Tant que la Ville n'aura pas un cadre réglementaire restrictif pour définitivement établir les principes de conservation décourageant l'ajout de volumes dans nos parcs, nous continuerons d'assister à l'érosion progressive de nos espaces verts.

1130 Il est temps d'exiger un peu de vision à nos décideurs et de les forcer à développer les sites sous-utilisés tels que les nombreux terrains abandonnés, les constructions désuètes et les édifices désaffectés qui jonchent tristement nos paysages urbains. Et même l'arrondissement actuel.

1135 Il est temps de rappeler qu'on ne construit pas dans les parcs et de contraindre les promoteurs à respecter ce principe en leur imposant un cadre législatif clair et des pénalités importantes en cas de manquement. Les générations qui nous suivront nous en seront reconnaissantes, j'en suis sûr, pourvu qu'elles puissent profiter elles aussi de l'héritage que nous leur transmettrons.

1140 J'aimerais maintenant vous faire la démonstration d'une volumétrie parce que voir ça, j'ai fait un petit calcul de ratio, et j'ai vu que ma grandeur, à 5 pieds 5, j'aimerais plutôt me mettre à la hauteur de ce que serait le stade si je devais être moi-même le stade une fois érigé. Croyez-le ou non, même une fois debout sur ma chaise, je ne suis pas encore au ratio de volumétrie de ce qui est proposé. Je suis encore plus petit que l'agrandissement

1150 proposé et c'est sur ce que je fais une pression parce que je suis certain que si les membres de l'Office devait me regarder maintenant pour les prochaines minutes, les prochaines heures, parler debout, vous auriez probablement mal au cou.

1155 C'est la même chose, non, mais c'est la même chose dans le commun de tous les jours des gens qui passent dans le parc. Oui, le mont Royal va disparaître, mais on va lever les yeux de plus en plus et un jour, on va abandonner notre ciel. C'est à vous de le sauvegarder.

LA PRÉSIDENTE :

1160 Le ciel ou le mont Royal?

M. NICOLAS THIBODEAU :

Les deux.

1165 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre démonstration.

M. NICOLAS THIBODEAU :

1170 Une image vaut mille mots. J'espère qu'on ne fera pas mille mots avec une image.

LA PRÉSIDENTE :

1175 Monsieur Hamelin, vous avez des questions?

M. MICHEL HAMELIN :

1180 Oui. À la première page de votre présentation, vous parlez à un moment donné de grands parcs urbains et ensuite, vous parlez d'espaces verts. Est-ce que vous faites une distinction entre les parcs et les espaces verts?

M. NICOLAS THIBODEAU :

1185 Bien sûr. Comme vous le savez, le parc Jarry fait partie des grands parcs urbains. Certainement que si on était capable de légiférer et de protéger les espaces verts, vos petits enfants, vos petits-petits-enfants et la suite en seraient fort aise.

M. MICHEL HAMELIN :

1190 Mais faites-vous une distinction entre parc urbain et espace vert?

M. NICOLAS THIBODEAU :

1195 Une fois de plus, je vais me répéter. Parce que je comprends c'est quoi la distinction politique et je comprends c'est quoi aussi la distinction entre un arbre et une forêt, mais ici, il est question donc de protéger nos espaces verts. C'est aussi protéger les grands parcs.

1200 Tous les grands parcs devraient être protégés, avoir une protection accrue, mais le simple fait que je suis assis devant vous aujourd'hui, je constate que ce n'est pas le cas. Ils ont déjà un titre. Donc, me demander si je fais la différence entre le plus et le moindre, entre le général et le spécifique, c'est-à-dire entre les grands parcs et les espaces verts, oui, Monsieur Hamelin, je suis capable de faire la différence.

1205 Ma question, c'est comment se fait-il qu'aujourd'hui, on ne soit pas capable de protéger de façon accrue les grands parcs alors que moi ici, je fais un plaidoyer qu'on

devrait même protéger les espaces verts. Je m'étends sur la notion d'espace vert qui comprend et qui englobe aussi le grand parc.

M. MICHEL HAMELIN :

1210

Vous avez parlé tantôt de Quartier 21 et d'augmentation de circulation, de trafic.

M. NICOLAS THIBODEAU :

1215

Tout à fait.

M. MICHEL HAMELIN :

1220

Mais est-ce que ça faisait référence... je ne connais pas le Quartier 21, mais le trafic, ce n'était pas pour le projet qui est ici, l'augmentation de trafic?

M. NICOLAS THIBODEAU :

1225

Non, je comprends, mais il faut réaliser que toute augmentation de volumétrie aussi va avoir son lot de trafic. N'allez pas...

M. MICHEL HAMELIN :

1230

Dans quel sens? Si on ajoute quatre courts de tennis, qu'est-ce qui va amener plus de trafic? Les joueurs?

M. NICOLAS THIBODEAU :

1235 Les spectateurs, les joueurs, plus de trafic de transit, oui. Vous savez, il s'agit d'une auto, hein, pour vous faire frapper. C'est pas la quantité qui compte, c'est la qualité. Et j'espère qu'il ne sera pas en retard à son match de tennis parce qu'il pourrait perdre son court.

1240 Donc, si vous voulez parler à Patrick Morency, Docteur Morency, qui est à la Santé publique de Montréal, des endroits en périphérie, puis des accidents de voiture, je vous invite à le faire. D'ailleurs, Quartier 21, c'est un comité de projet de quartiers verts qui est coordonné par Vert Environnement, qui est composé de représentants...

M. MICHEL HAMELIN :

1245 Non, mais tout ce que je voulais savoir...

M. NICOLAS THIBODEAU :

1250 Non, mais vous ne saviez pas c'était quoi. Donc, je vais au moins vous dire de quoi il s'agit parce que...

M. MICHEL HAMELIN :

1255 Non, non. Monsieur, Monsieur...

M. NICOLAS THIBODEAU :

...ça touche le parc Jarry.

1260 **M. MICHEL HAMELIN :**

Monsieur, c'est parce que vous avez parlé de trafic.

1265 **M. NICOLAS THIBODEAU :**

Oui.

1270 **M. MICHEL HAMELIN :**

Puis je voulais amener la notion de trafic, je voulais vous entendre là-dessus. Vous avez répondu à ma question sur le trafic.

1275 **M. NICOLAS THIBODEAU :**

Et trouvez-vous ma réponse satisfaisante?

1280 **M. MICHEL HAMELIN :**

Il n'est pas question du Quartier 21 ici; il est question du parc Jarry.

M. NICOLAS THIBODEAU :

Je comprends. Qui met en danger d'autres projets...

1285 **M. MICHEL HAMELIN :**

Une partie du parc Jarry.

M. NICOLAS THIBODEAU :

1290

...de nature environnementale comme le Quartier 21.

M. MICHEL HAMELIN :

1295

Mais ça, on n'est pas devin, on ne peut pas prédire l'avenir.

M. NICOLAS THIBODEAU :

1300

C'est pour ça que...

M. MICHEL HAMELIN :

On peut faire toutes sortes de...

1305

M. NICOLAS THIBODEAU :

Vous avez raison et je suis content que...

M. MICHEL HAMELIN :

1310

...de prédictions ou de prévisions, puis ça ne se réalisera pas.

M. NICOLAS THIBODEAU :

1315

C'est pour ça qu'aujourd'hui, je peux vous garantir une augmentation de transit qui va aller à l'encontre du projet de Quartier 21 qui est cher aux résidents de Parc-Extension et de la mairesse, Annie Samson.

M. MICHEL HAMELIN :

1320

Vous terminez votre mémoire en disant « *Aucune excuse acceptable pour construire dans un parc* », pour vous, on ne construit jamais dans un parc, on ne touche pas à ça d'aucune façon?

1325

M. NICOLAS THIBODEAU :

1330

Avec les parcs qui restent aujourd'hui, je pense qu'on a amplement de terre grise, c'est-à-dire de lieux morts sur lesquels construire. D'ailleurs, si la Ville de Montréal veut suivre son engagement face à l'environnement, c'est-à-dire la promotion LEED, on doit donc faire, et je me retourne vers l'architecte parce que je pense qu'il sait très bien c'est quoi un projet LEED, alors oui, les parcs doivent être préservés. Puis ça inclut tout espace vert et on ne doit pas empiéter sur aucun parc. Aucune nouvelle construction ne devrait être là sinon on perd des points au niveau des critères LEED.

1335

La raison que je peux vous en parler, c'est que je suis moi-même un professionnel agréé LEED. La Ville s'est engagée, les gouvernements, les paliers de gouvernement se sont engagés que dorénavant toute construction où leur argent allait être mis à contribution devait aller chercher cette certification-là. Donc, oui, ce qui est écrit là, c'est en ligne droite avec ce qu'on veut respecter.

1340

LA PRÉSIDENTE :

Une autre question?

1345

M. MICHEL HAMELIN :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1350 J'en ai une dernière.

M. NICOLAS THIBODEAU :

1355 Allez-y. Écoutez, moi, j'ai toute la soirée. Si je peux sauver un parc...

LA PRÉSIDENTE :

1360 Monsieur Thibodeau, votre plan de protection des espaces verts, pouvez-vous énoncer les principaux principes que vous verriez à soutenir ce plan-là, sur lesquels ce plan-là pourrait reposer?

M. NICOLAS THIBODEAU :

1365 Bien sûr. Il ya des concepts d'empreinte écologique.

LA PRÉSIDENTE :

L'empreinte?

1370 **M. NICOLAS THIBODEAU :**

1375 Exactement. C'est comme votre pied. Alors, pour protéger les parcs, il faut user aussi du concept d'empreinte écologique. Si vous avez déjà un bâtiment existant, comme c'est le cas, il y a deux bâtiments qui semblent vouloir augmenter leur empreinte écologique; en augmentant leur volumétrie, ils augmentent aussi évidemment le poids, la charge qu'ils ont sur le parc.

1380 Ils augmentent aussi pour l'environnement tout ce qu'il y a en termes d'énergie, tout ce qu'il y a en termes de... parce que, bien sûr, il faut l'éclairer ce bâtiment-là, il faut le chauffer. L'énergie ne vient pas de nulle part. L'empreinte écologique qu'on va faire en augmenter le volume, ça a des répercussions jusqu'au Grand Nord. Donc, il faut qu'on calcule concrètement quelles sont les empreintes actuelles des bâtiments existant dans les parcs et s'y limiter. Si vous voulez améliorer les espaces verts, c'est facile, vous allez alléger l'empreinte écologique.

1385 Est-ce que c'est clair ou vous avez besoin...?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, tout à fait.

1390

M. NICOLAS THIBODEAU :

Parfait

1395

LA PRÉSIDENTE :

Je vois dans quelle...

M. NICOLAS THIBODEAU :

1400

Dans quelle optique.

LA PRÉSIDENTE :

1405 Dans quelle optique vous vous inscrivez. Est-ce qu'il y a d'autres principes importants selon vous?

M. NICOLAS THIBODEAU :

1410 Vous savez, je ne m'étendrai pas sur les autres parce que déjà celui-ci...

LA PRÉSIDENTE :

1415 Sans nécessairement les décrire, est-ce qu'il y a deux, trois autres principes qui vous semblent importants?

M. NICOLAS THIBODEAU :

1420 C'est certain que tous les bâtiments devraient venir se conformer à la norme LEED.

LA PRÉSIDENTE :

À la..?

1425 **M. NICOLAS THIBODEAU :**

La norme LEED.

LA PRÉSIDENTE :

1430 LEED.

M. NICOLAS THIBODEAU :

1435 L E E D.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je sais.

1440 **M. NICOLAS THIBODEAU :**

1445 Pour les bâtiments existant, il existe la norme LEED EB, qui est pour *existing building*. Donc, avant tout, il devrait y avoir au moins une reconversion, puis du travail effectué dans nos parcs afin que tous ces bâtiments-là soient LEED. Pourquoi? Parce que c'est des bâtiments qui deviennent plus sains pour les occupants et qui vont alléger aussi leur empreinte écologique.

LA PRÉSIDENTE :

1450 Vous connaissez le *Sustainable Sites Initiative*?

M. NICOLAS THIBODEAU :

Oui, Madame.

1455

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, c'est dans cette perspective que vous vous inscrivez, je pense?

1460 **M. NICOLAS THIBODEAU :**

Aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1465 D'accord.

M. NICOLAS THIBODEAU :

1470 Mais on doit aller malheureusement si on suit ces lignes-là, prescrites, on ne peut
accepter ces hauteurs dans le parc. À moins que vous vouliez que je mesure 7 pieds 75
évidemment.

LA PRÉSIDENTE :

1475 Bien, je vous remercie beaucoup, Monsieur Thibodeau.

M. NICOLAS THIBODEAU :

1480 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1485 Je rappelle une dernière fois monsieur Martel, Michel Martel? Il n'est pas là, il ne
s'est pas inscrit. Est-ce qu'il y en a parmi... Est-ce qu'il y a des inscriptions pour des
rectificatifs, des correctifs? Non? Vous? Monsieur Touchette?

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

1490 Oui, alors ça concerne une précision parce que vous semblez très préoccupés par
les constructions évidemment puisque c'est l'objet. Le problème d'avoir des constructions,
la Coalition des amis du parc Jarry ne s'oppose pas à certains types de construction. Le

problème, c'est qu'on peut répondre à des constructions locales, on peut répondre à des constructions régionales, on peut répondre à des constructions internationales.

1495 Le problème avec Tennis Canada, c'est qu'il est dans une mouvance internationale
deux semaines par année parce que le restant du temps, c'est occupé principalement par
les citoyens qui sont autour. Alors donc, il y a une préoccupation beaucoup plus grande des
citoyens qui vivent autour de ce parc, qui l'habitent finalement, que des matchs de tennis
qui, selon ce qui nous a été dit lors de différentes rencontres avec Tennis Canada, que
1500 finalement ça répondait à une demande du nouvel entraîneur à savoir de performer au
niveau international.

Nous, on n'a rien contre, on est content quand Tennis Canada fait des bons coups.
Je pense que le centre d'excellence ici, c'est bien. On ne s'oppose pas à ça. On se pose la
1505 question : Quand est-ce que ça va finir? Quand est-ce que les expansions... parce qu'on
sait que les expansions... là, on est à la quatrième expansion dans le parc et c'est ça en
termes de construction.

LA PRÉSIDENTE :

1510

D'accord.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

1515

On se comprend?

LA PRÉSIDENTE :

C'est clair.

1520 **M. FRANÇOIS TOUCHETTE :**

C'est clair?

1525 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Merci beaucoup, Monsieur Touchette. Merci. Alors, s'il n'y a pas d'autres interventions prévues, bien, on peut considérer cette soirée comme étant terminée.

1530 Je vous remercie beaucoup pour votre assistance et on se... non pas « on se reverra », mais vous prendrez connaissance, on se lira ou vous nous lirez lorsque nous aurons remis notre rapport à la fin de l'été.

Merci beaucoup.

1535

1540

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

1545

LOUISE PHILIBERT, s.o.